Paris, le 12 mars 2015

## DECLARATION PREALABLE au Comité Technique Unique Public du 12 mars 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Camarades,

Lors de la dernière réunion, *Force Ouvrière* exigeait qu'enfin l'EPA VNF dévoile la déclinaison de son plan stratégique. A défaut de nous présenter ses éléments, vous préparez le bras armé de sa mise en application. En effet, nous constatons que par les projets d'instruction relative à la mise en oeuvre de l'indemnité compensatrice temporaire à certains agents affectés au sein de Voies navigables de France , et d'arrêté fixant la liste des emplois susceptibles de donner lieu à l'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité au sein de l'EPA VNF , vous vous donnez les outils nécessaires à la mise en application de votre futur Plan stratégique.

Nous ne sommes pas dupes, cela laisse déjà entrevoir des futures restructutrations au sein des différentes Directions Territoriales.

Sachez que *Force Ouvrière* restera vigilent et mettra tout en oeuvre pour préserver les missions de service public dévouées à l'EPA VNF sur l'ensemble des Territoires. En ces temps d'austérité, de chômage accru et de difficultés sociales, il est du devoir de l'État Employeur, et de surcroît, ses Etablissements Publics, de conserver et de pérenniser ses emplois et ses missions.

Concernant l'application de l'arrêté Indemnité Horaire de Travail Supplémentaire, *Force Ouvrière*, au vu du projet d'instruction, ne pourra se contenter d'une simple application, qui ne prend pas en compte les spécificités locales et les situations des personnels.

Les élus *Force Ouvrière*